

**ANALYSE
FINANCITÉ**

**AUTEUR
VALÉRY PATERNOTTE**



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

RELOCALISER OU SOLIDARISER

JANVIER 2021

Suite à la crise sanitaire du Covid-19 nombreux-euses ont été ceux-celles qui ont appelé à la relocalisation de la production de bien ou parfois à la « démondialisation ». Cette analyse vise à déterminer les avantages d'une relocalisation et d'en délimiter les éventuels contours.

En quelques mots :

- Relocaliser ne se fait pas à la même échelle géographique pour toutes les activités. Si une brasserie peut avoir l'ambition de rester dans un rayon de 20 km, cette limite ne fonctionne pas pour la production d'énergie renouvelable par exemple.
- Plus qu'une question de logistique, ce serait une question de mécanismes de domination contre le partage du pouvoir.
- Il s'agirait d'échanger non pas simplement parce que l'on bénéficierait d'avantages absolus ou comparatifs¹, mais parce que la solidarité (ou la résilience, ou le bien commun) l'exige ou le recommande.

Mots clés liés à cette analyse : économie locale, production, crise économique

Introduction

Nous avons été nombreux-euses à l'écrire et bien davantage encore à le constater : la pandémie et le confinement nous ont permis de réaliser à quel point nos économies et nos sociétés étaient fragiles. A l'opposé donc de la résilience dont on entend désormais fréquemment parler en termes de production ou même de sécurité d'approvisionnement, pour nombre de biens absolument essentiels voire vitaux : médicaments et matériel médical², alimentation ou énergie.

Et qui dit approvisionnement difficile dit éventuellement loi de la jungle³ : un stock de masques aurait été vendu au plus offrant sur le tarmac⁴ quelques instants avant d'être livré.

C'est donc une double prise de conscience : nos sociétés auraient très peu d'autonomie et de résilience et, en cas de rupture, la situation sociale pourrait vite dégénérer en chaos le plus cruel.

¹ Voir les célèbres théories respectives de A. Smith et D. Ricardo.

² 80 % des principes actifs des médicaments seraient désormais importés de Chine et d'Inde, contre 20 % il y a trente ans.

³ Même si l'autre loi de la jungle c'est bien sûr l'entraide.

⁴ [Une commande française de masques détournée vers les Etats-Unis sur un tarmac chinois](#), Libération du 28 février 2020.

La réaction, couvrant un très large spectre politique⁵, a donc été d'en appeler à une relocalisation ou, parfois aussi, à la « démondialisation », dans le sens d'une moindre interconnexion et donc de dépendance vis-à-vis de productions lointaines⁶.

1 On ne peut tout relocaliser

Evacuons d'emblée la question du café, du cacao et des bananes. Rares sont en effet ceux·celles qui prônent un renoncement total et systématique aux produits difficilement cultivables dans nos contrées. La notion de circuits courts, de réduction du nombre d'intermédiaires et de juste rémunération des producteurs·rices devient alors primordiale. Et si l'on ne peut cultiver le caféier en Belgique, rien n'empêche de créer une coopérative entre producteurs·rices d'arabica guatémaltèques et consommateurs·rices belges⁷. La question de la relocalisation porte bien sur ce qui peut être relocalisé.

2 Relocaliser : des avantages divers et variés

Le premier avantage d'une (re)localisation découle directement de ce qui nous a fait prendre conscience de la fragilité de nos économies et nous apporterait (plus de) résilience, d'autonomie, de souveraineté ou encore de sécurité d'approvisionnement. Une production locale devrait naturellement favoriser l'emploi local (et idéalement l'inclusion sociale) et par conséquent générer des retombées économiques pour la région, y compris en termes de finances publiques. Nos analyses sectorielles relatives à l'éolien et aux brasseries⁸ ont bien montré cet avantage.

De façon moins mécanique, mais non moins significative, la relocalisation peut s'accompagner d'une réflexion sur les modes de production-consommation : ne pas se contenter de rapatrier une production aujourd'hui délocalisée mais saisir l'occasion de remettre en question l'organisation de la filière car quitte à réorganiser, pourquoi ne pas le refaire ici, mais en mieux ? Et en particulier en abandonnant la logique du tout-à-jeter (l'usage unique, le non réparable ni récupérable).

Ceci pourrait bien être d'ailleurs le meilleur contre-argument à destination de celles

⁵ Bien au-delà des partis. Et nombre d'organisations telles que le WWF ou ATTAC ont sorti une publication spéciale mettant en avant la relocalisation comme clé d'un monde "d'après" (sans évidemment étendre que ce serait la panacée).

⁶ Voir par exemple l'émission de la RTBF de mars 2020 intitulée "Coronavirus : tournant vers une démondialisation ?" : https://www.rtb.be/info/economie/detail_coronavirus-tournant-vers-une-dmondialisation?id=10449056

⁷ Ce que fait Chorti : <https://labelfinancite.be/structure/caf%C3%A9-chorti/>

⁸ Anne Berger, Relocaliser la production énergétique, juin 2020

https://www.financite.be/sites/default/files/references/files/relocaliser_la_production_energetique_-_ab_-_juin_2020.pdf; Valéry Paternotte, Relocaliser la filière brassicole, avril 2020, <https://www.financite.be/fr/reference/relocaliser-la-filiere-brassicole>.

Se priver de délocalisation réduirait de 4% le pouvoir d'achat des Européen·ne·s

et ceux qui avancent⁹ qu'il ne serait pas « efficace »¹⁰ de relocaliser la production bas de gamme de jouets, de mobilier ou d'électroménager de base : arrêtons d'en produire ! Concevons d'emblée des biens faits pour durer, être réparés et, en bout de course, facilement reconvertis en autre chose car l'ensemble aurait été pensé dès le départ. Un pas vers une économie plus circulaire¹¹. Et c'est en cela que l'environnement peut sortir gagnant aussi : via la réduction des distances parcourues et grâce à des processus de production plus écologiquement rationnels.

Et tout ça pour un coût finalement pas forcément beaucoup plus élevé ! En tout cas, si l'on en croit le chiffre de Patrick Artus, cité par le site de la RTBF et selon lequel « se prive[r] complètement des délocalisations vers les pays émergents [...] réduirait de 4% le pouvoir d'achat des Européen·ne·s ». Certes, le budget de certain·e·s de nos concitoyen·ne·s est serré et une réduction ne serait-ce que de 4% de leur pouvoir d'achat ne serait nullement bienvenue, mais on est loin d'un effrayant « vous n'y pensez pas, tout coûterait immédiatement beaucoup plus cher. »

Signalons toutefois que d'autres chiffres sont moins encourageants. Notamment celui cité dans le reportage de France Télévisions, selon lequel une même chaussure (de la marque *le coq sportif* en l'occurrence) représenterait 20 € en main d'œuvre française contre 2 \$ en Asie. A l'inverse et de façon tout aussi anecdotique, dans un article publié le 21 octobre 2020 sur le site du Figaro, une startup ajoute à la liste des avantages pour une entreprise ayant relocalisé sur plusieurs sites de production en France la simplification et une économie sur les coûts de transports, même si les coûts de production sont au total un peu plus élevés (bien que le groupe n'ait même pas dû revoir le prix de vente, juste sa marge). Combinés au fait que dans beaucoup de productions (l'automobile par exemple) le coût de la main-d'œuvre ne représente que 10 à 20% du coût de production, ces rares chiffres sembleraient indiquer, que relocaliser aurait un coût supportable, a fortiori pour une société qui en profiterait pour rationaliser son système économique-social dans une vision de long terme, de résilience et d'inclusion.

Qui plus est, on n'inclut ici même pas les externalités environnementales¹², ce que tout calcul économique « rationnel » se devrait de faire.

⁹ Notamment l'économiste Patrick Artus : <https://www.humanite.fr/industrie-relocalisation-une-maitrise-sociale-economique-et-environnementale-693189>

¹⁰ La notion d'« efficace », comme celle de « juste », mérite pratiquement toujours d'être mise entre guillemets si le texte ne permet pas de la préciser. Dans la bouche de ceux qui avancent l'impossibilité de relocaliser, c'est le plus souvent la notion de moindre coût, sans tenir compte des externalités et des coûts d'approvisionnement en cas de rupture.

¹¹ Pour une introduction au concept d'économie circulaire :

https://www.belgium.be/fr/economie/developpement_durable/economie_durable/economie_circulaire

¹² Voir par exemple *Pour changer la finance, apprendre à compter : les externalités*, septembre 2018, <https://www.financite.be/fr/reference/les-externalites-22>

Et cette liste d'avantages n'est ni exhaustive ni théorique. Un récent rapport¹³ étudiant pas moins de 1.408 expériences locales de (re)municipalisations¹⁴ - récentes ou en cours, réussies et bien concrètes - dans des secteurs aussi divers que l'énergie, la santé, les transports, l'alimentation et la restauration durables, les services sociaux ou même l'accès à internet, et dans des pays aussi divers que le Chili, l'Allemagne ou la Malaisie, montre que déprivatiser ces productions apporte le plus souvent, outre les avantages déjà cités, de meilleures conditions de travail, une plus grande participation démocratique, une plus grande égalité femme-homme, moins de faillites, un plus grand respect des droits humains et même de moindres coûts.

3 Des échelles multiples

Bien sûr, relocaliser ne se fait pas toujours à la même échelle géographique. Si une brasserie peut avoir pour ambition de rester dans un rayon de 20 km (tant pour l'acquisition des matières premières que pour la vente aux clients), c'est parfois plus difficile pour la distribution d'énergie renouvelable ou un atelier de confection de masques chirurgicaux.

Qu'est-ce qui pourrait alors servir de boussole ? Comment estimer si la production est « assez locale » ? On pourrait retenir la taille du marché nécessaire pour atteindre la rentabilité et notamment le recours aux exportations dans le modèle économique. Certaines brasseries bruxelloises savent pertinemment qu'en exportant davantage (notamment vers la France où la bière belge artisanale rencontre un public certain), elles pourraient gagner davantage mais choisissent d'avoir un modèle économique non pas basé sur la croissance ou la maximisation du profit (via l'export) mais une forme de sobriété volontaire en produisant assez pour atteindre le seuil de rentabilité et en misant sur une clientèle locale et fidèle. Même si aucun seuil ne s'impose avec une légitime évidence à tous, on sent bien qu'après quelques heures de discussion on arriverait à tracer une ligne entre « par et pour le local » et le local « parce que cette image de terroir rapporte à l'export ».

Et a priori, à l'autre extrême, disons pour Airbus, rien ne dit que le même exercice soit impossible. Certes, le constructeur emploie du personnel et utilise des composants ou

¹³ L'avenir est public, note de synthèse (juin 2020), vers la propriété démocratique des services publics, https://multinationales.org/IMG/pdf/frans_executive_summary_the_future_is_public.pdf

¹⁴ Le raccourci entre « relocalisation » et remunicipalisation (ou déprivatisation) est le suivant : il s'agit d'expériences de reconquête, par des pouvoirs locaux, souvent avec l'aide de citoyen·ne·s et en utilisant des structures juridiques type ASBL ou coopératives, en reprenant des marchés à des multinationales. Comme le conclut cette analyse, l'essentiel est plus de rendre le pouvoir aux acteurs locaux que de se contenter de mesurer la distance entre site de production et consommateur·rice finale. Dans le rapport, la notion la plus fréquente est celle de « propriété publique démocratique », synonyme de résistance à la privatisation et s'opérant le plus souvent à l'échelle « municipale ». Si les modèles économiques sont à réinventer, il faudra aussi leur trouver des noms !

une expertise venant de nombreux pays mais rien n'interdit de penser qu'on puisse s'accorder sur des proportions plus locales qu'actuellement. En effet, « *l'Airbus A380, assemblé à Toulouse et qui nous est vendu comme le fleuron de la technologie industrielle européenne sinon française, comporte trois millions de pièces détachées issues de 77 pays différents... Deux éléments aussi fondamentaux que les réacteurs et les pneumatiques viennent des États-Unis, la patrie du concurrent Boeing. Quant au Boeing 747, il comporte lui aussi plus de trois millions de pièces issues de 33 pays différents, y compris la France qui fournit en particulier les trains d'atterrissage* », note un article de Lutte Ouvrière¹⁵. Le même article cite l'exemple emblématique de l'iPhone, dont l'ensemble des pièces a parcouru un total de 800.000 km, soit vingt fois la circonférence de la terre. Entre les 20 km de la brasserie locale et les 800.000 km du téléphone à la pomme, il doit y avoir moyen d'établir quelques seuils pertinents en fonction des secteurs.

4 Une notion pas si géographique que ça

On le voit, pour se positionner par rapport à la question de « suffisamment local ou pas ? » on a rapidement quitté la cartographie et on est passé à l'analyse du modèle économique ou celle de la structure du marché. Car, pour reprendre la question rhétorique de l'économiste Isabelle Méjean dans Le Monde du 24 mai 2020, « *[s]i la Malaisie fabrique [...] 55 % des gants chirurgicaux vendus dans le monde, est-ce avant tout un problème de localisation ou de concentration ?* »

Et si on tend bien l'oreille, on entend quelques voix¹⁶ qui se sont démarquées du consensus apparent sur la nécessité de relocaliser et qui nous invitent davantage encore à creuser la structure de décision - économique et démocratique - des entreprises étudiées.

5 D'abord un enjeu de pouvoir

Certain·e·s avancent des arguments qui ont trait à l'irréversibilité du processus de mondialisation et, en particulier la division du travail¹⁷ à l'échelle internationale et le rôle dominant des multinationales dans le commerce international.

Plus qu'une question de logistique, c'est donc une question de mécanismes de domination contre le partage du pouvoir. Le pouvoir de ne pas subir de domination ou d'exploitation pour commencer, le pouvoir de décider que et comment le produire, celui de contrôler ou d'affecter les bénéfices : au développement de l'entreprise, au bien-être de ses employé·e·s, à l'inclusion sociale ou encore à l'économie locale.

¹⁵ [Face aux ravages de la mondialisation capitaliste, l'impasse du souverainisme](#)

¹⁶ Souvent dans ce qu'il convient d'appeler la gauche de la gauche, en France. Notamment dans le très riche article de LO cité plus haut.

¹⁷ Et dateraient davantage de l'époque de Marx que celle de Thatcher.

Ces empêcheur·euse·s de penser « uniquement en termes de relocalisation » insistent sur les mécanismes qui maintiennent en position dominante une poignée d'acteurs sur l'immense majorité des autres. Selon l'Observatoire des multinationales, il y aurait par exemple en France 6 enseignes de distribution qui se partagent 92% du marché, 353 entreprises de l'agro-alimentaire qui se partagent 60% de la production, pour un total de 462.000 agriculteur·rices et plus de 67 millions de consommateur·rices. Il est aisé, à partir de ces données, d'imaginer qui a le plus de poids dans le contrôle de la chaîne de production...

Le minimum minimorum serait donc de ne pas renforcer la position dominante de ces acteurs dont le rôle potentiellement néfaste a maintes fois été démontré. C'est le message principal de l'article¹⁸ d'Olivier Petitjean qui souligne : « *[a]u nom de la "souveraineté", on va surtout donner encore davantage d'argent et de soutien politique à des grandes entreprises privées pour essayer de s'acheter leur allégeance et les convaincre de relocaliser une partie de leurs activités. Un exemple ? Celui de Sanofi, qui a repris à son compte de manière très opportuniste le mot d'ordre de la "souveraineté" pour vendre son projet (datant d'avant la pandémie) de filialisation et de relocalisation partielle en Europe de sa production de principes actifs, auquel l'entreprise souhaite que l'État français apporte des capitaux. Même logique pour les aides publiques promises à Renault et à la filière automobile en échange de la relocalisation de certaines activités, malgré un plan de suppression d'emploi de grande ampleur.* »

Pour repenser le système, il faut en changer les mécanismes de reproduction.

C'est à la limite une tautologie : pour repenser le système, il faut se fixer des objectifs qui ne reproduisent pas le statu quo et, en particulier, la logique du calcul de rentabilité économique et financière telle que calculée dans toute entreprise privée qui fait que le système de production et de distribution est aujourd'hui ce qu'il est. Autrement dit, la position des acteurs, et leurs relations, sont le produit des règles du jeu en vigueur. La Chine est l'atelier du monde notamment parce que les coûts de production et de transport sont ce qu'ils sont. Et que les externalités sont, comme leur nom l'indique, externes. Pour modifier ce système - notamment pour le rendre plus résilient - il faut en changer les mécanismes de reproduction et se donner à la fois les moyens de se projeter à plus long terme et celui de comptabiliser comme avantages ce qui n'a pas encore de valeur monétaire. Et en priorité changer le mode de calcul de la rentabilité.

Notons que ne pas accorder toute la priorité à la seule rentabilité économique n'implique nullement de renoncer à une réduction des coûts ! Le rapport cité plus haut sur les 1.408 cas de remunicipalisations conclut que l'avantage est le plus souvent *aussi* financier, et ce pour au moins cinq raisons :

¹⁸ [Ce que cachent les discours officiels sur la « souveraineté économique »](#)

- « 1. Les sociétés [privées; NDLR] doivent générer des bénéfices et verser des dividendes à leurs actionnaires et aux sociétés mères.
2. La privatisation crée des niveaux supplémentaires de complexité et de coûts, y compris le paiement d'honoraires substantiels aux consultants et aux avocat·e·s qui conçoivent les contrats.
3. Les pouvoirs publics perdent le contrôle des coûts de fonctionnement du service, car les opérateurs privés ont tendance à sous-traiter une partie du travail à d'autres entreprises du même groupe, souvent à coût élevé.
4. Les opérateurs privés n'ont pas de vision à long terme en matière de gestion financière et
5. Les organismes publics paient généralement des taux d'intérêt inférieurs à ceux des entités privées, d'où leurs coûts d'emprunt inférieurs. »
- Autrement dit, il semble fréquent que le moindre coût soit un effet secondaire (positif) d'une politique visant des objectifs non financiers.

6 Ensuite, une question de solidarité et de coopération

Dans nos études de cas¹⁹, nous avons constaté les avantages de la mutualisation. Une coopérative brassicole pouvait par exemple coopérer en mettant à la disposition d'autres brasseur·euse·s son matériel, ou en mutualisant, une malterie et des circuits de distribution, en s'installant à proximité d'une unité de production de bioénergie ou encore, à un niveau plus méta, en coopérant pour se doter d'outils de financement mutualisés.

Cette nécessaire coopération est aussi au coeur d'un article²⁰ de Mediapart sur l'ambiguïté du terme de « souveraineté », et selon laquelle « *il existe une tension entre la volonté légitime de disposer sur son sol d'équipements stratégiques et d'un système de santé bien pourvus, et la tentation de s'exonérer de dispositifs de coopération vitaux pour faire face à une pandémie* ». Pour Olivier Nay, une lecture maximaliste de la souveraineté, « indivisible et illimitée car absolue », pourrait s'avérer dangereuse si elle empêche l'émergence de régimes internationaux concernant le climat, la biodiversité ou la santé, avec des organisations dotées de moyens contraignants pour en faire respecter les règles. (...) Il ajoute : « *la démondialisation que je promeus consiste à penser les relations internationales autrement que comme des rapports de concurrence.* »

Ne pas concevoir les rapports économiques (uniquement) en termes de concurrence. Dans le cadre du commerce international, il s'agirait d'échanger non pas simplement parce que l'on bénéficierait d'avantages absolus ou comparatifs²¹, mais parce que la

¹⁹ [Éoliennes](#) et [brasseries](#).

²⁰ La «souveraineté», nouveau mot-valise du champ politique, par Fabien Escalona, article publié le mardi 5 mai 2020.

²¹ Voir les célèbres théories respectives de A. Smith et D. Ricardo.

solidarité (ou la résilience, ou le bien commun) l'exige ou le recommande.

Le livre publié par ATTAC en plein confinement (2020)²² identifie 5 leviers pour traduire ce principe de non concurrence en faveur de la relocalisation (pp 58-59) :

- Subsidiarité : interdiction d'importer ce qui peut être produit localement
- Préférence pour les productions et fournisseurs locaux dans les marchés publics
- Secteurs stratégiques exclus des règles de concurrence (lorsqu'ils servent des objectifs environnementaux ou sociaux)
- Taxe kilométrique
- Dénonciation ou abandon de traités ou accords manifestement en faveur des seules multinationales (comme le Traité sur la Charte de l'énergie²³)

Conclusion : Solidariser plus que relocaliser ?

En somme, évaluer une production économique à l'aune de son utilité sociale (et non à celle de sa seule rentabilité financière) et traduire les principes de solidarité et de coopération en lignes de conduite directement applicables : cette pandémie, et ce détour par la relocalisation, ne nous amène-t-elle pas une fois de plus à promouvoir l'économie sociale et la finance solidaire ? Et à soutenir les multiples initiatives locales, qui vont de l'éolienne citoyenne au supermarché coopératif en passant par l'achat de bois (ou de serveurs informatiques) par des collectifs pour en refaire des biens communs. Tout simplement ?

Ainsi que, comme l'a aussi bien montré la pandémie, à soutenir l'Etat, principal rempart en cas de crise.

Valéry Paternotte
Janvier 2021

²² Ce qui dépend de nous. Manifeste pour une relocalisation écologique et solidaire, éditions Les Liens qui Libèrent.

²³ Voir l'analyse du CNCD-11.11.11 sur le sujet : <https://www.cncd.be/guide-demystifier-traite-charte-energie>

Recommandations Financité

En lien avec cette analyse, Financité plaide pour :

La finance solidaire, ainsi définie :

La finance solidaire consiste à fournir, sans visée spéculative et moyennant une rémunération limitée, l'argent nécessaire à la réalisation d'opérations économiques qui présentent une valeur ajoutée pour l'humain, la culture et/ou l'environnement, en vue de favoriser le bien commun, la cohésion sociale et la gouvernance démocratique.

Les principes de l'alliance coopérative internationale, en particulier les principes 6 et 7 :

(6) Coopération entre les coopératives : Pour apporter un meilleur service à leurs membres et renforcer le mouvement coopératif, les coopératives oeuvrent ensemble au sein de structures locales, nationales, régionales et internationales.

(7) Engagement envers la communauté : Les coopératives contribuent au développement durable de leur communauté dans le cadre d'orientations approuvées par leurs membres.

Financité soutient des outils innovants de financement solidaires et mutualisés type F'in Common.²⁴

²⁴ <https://www.fincommon.coop/>

A propos de Financité

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous contacter pour organiser avec votre groupe ou organisation une animation autour d'une ou plusieurs de ces analyses.

Cette analyse s'intègre dans une des 3 thématiques traitées par le Réseau Financité, à savoir :

Finance et société :

Cette thématique s'intéresse à la finance comme moyen pour atteindre des objectifs d'intérêt général plutôt que la satisfaction d'intérêts particuliers et notamment rencontrer ainsi les défis sociaux et environnementaux de l'heure.

Finance et individu :

Cette thématique analyse la manière dont la finance peut atteindre l'objectif d'assurer à chacun, par l'intermédiaire de prestataires « classiques », l'accès et l'utilisation de services et produits financiers adaptés à ses besoins pour mener une vie sociale normale dans la société à laquelle il appartient.

Finance et proximité :

Cette thématique se penche sur la finance comme moyen de favoriser la création de réseaux d'échanges locaux, de resserrer les liens entre producteurs et consommateurs et de soutenir financièrement les initiatives au niveau local.

Depuis 1987, des associations, des citoyen·ne·s et des acteurs sociaux se rassemblent au sein de Financité pour développer et promouvoir la finance responsable et solidaire.

L'asbl Financité est reconnue par la Communauté française pour son travail d'éducation permanente.